

## GAZETTE DE VARSOVIE

SAMEDI II. FEVRIER 1792.

## GALLICIE.

Leopol le 21 Janvier. Le plénipotentiaire du seigneur de Wielopol a été déclaré par un décret de la cour incapable d'exercer les fonctions de la Magistrature. — L'empereur a de nouveau permis d'affermir les salines aux Juifs. — On établira un collège à Sambor. — Les parens qui n'enverront pas leurs enfans à l'école, seront mulctés. — L'exportation des cuirs en poils pour la Pologne, est défendue, & les bouchers, juifs de Brody, ont reçu des passe-ports pour l'importation des peaux de boeuf & de vache. — L'empereur a défendu d'infliger des peines corporelles & d'effectuer la confiscation des biens, sans la participation. — Les départemens des districts doivent envoyer à Vienne les listes des jeunes gens qui font leur éducation dans les pays étrangers. — Le muid de bled (Korec) coûte à Rzeszow & dans les montagnes 1 fl. 20 kreuzer. — Mais tous les autres comestibles ont doublé de prix. — On établit à Lezaïsk des manufactures de drap.

## AUTRICHE.

Vienne le 28 Janv. On dit que la Georgie, l'Imirette & la Mingrelie seront rendues indépendantes par la paix entre la Russie & la Porte, & qu'elles pourront avoir dans la suite, à l'exemple des autres puissances, des ministres accrédités à Constantinople.

Un rapport des administrateurs de la caisse des pauvres, qui a été publié officiellement, contient entre autres faits remarquables, les suivans. Les effets de la bienfaisance du public de Vienne, ont été à peu près les mêmes dans les années 1790. & 1791. En 1790. les contributions volontaires en faveur des pauvres, s'élevèrent à 410,280. fls. de pol: & en 1791. elles furent de 410,320. fls. de pol: Les Viennois, ont versé dans la caisse, depuis 8. ans & 3. mois que dure cet établissement 5,611,931. fls. de pol: L'intérêt de fonds de cette caisse s'élevait l'année passé à 53,586. fls. de pol: & ces fonds sont déjà de 1,544,849. fls. L'empereur a donné 4000. fls. à deux reprises, & 16,000. à l'occasion de l'accouchement de l'archiduchesse Therese. On a distribué à des pauvres honteux 35,222. fls. de la recette, & on a divisé le reste en lots, qui ont été réglés de telle sorte, que chacun d'eux puisse suffire à l'entretien d'un pauvre. 180. nécessitieux ont eu un lot entier, 260. les trois quarts, 2093. la moitié & 2264. le quart d'un lot; ce qui donne un total de 4797. nécessitieux, qui ont été secourus.

## ALLEMAGNE.

On a publié en Allemagne une critique de l'édit Prussien de police, concernant les affaires ecclésiastiques, dont il a été parlé dans notre N<sup>ro</sup> XVII. elle est intitulée: *Considérations sincères & respectueuses, sur les dernières loix ecclésiastiques en Prusse. Allemagne 1791.*

L'auteur de cet ouvrage commence par déclarer qu'il n'est pas Prussien. Le ton qu'il prend, est plein de dignité

& de modestie. Il fait voir le danger de ces loix, & les suites funestes, qu'elles ne peuvent pas manquer d'avoir. Il prouve même qu'elles sont opposées au code prussien, ouvrage immortel du grand-chancelier, Mr. Carmer, & il finit en implorant, avec des instances qui font honneur à ses sentimens, l'humanité de Frédéric Guillaume, & la sagesse de ses ministres, pour qu'ils reforment ces loix, accordent la liberté de conscience aux prussiens & cessent de troubler la tranquillité de familles, pour des matières de religion. En attendant, les poursuites contre les auteurs, dont la façon de penser en matière de religion n'est pas approuvée, se continuent: — M. Stork, prédicateur à Berlin, a perdu sa place, malgré l'intervention en sa faveur de la paroisse dont il était curé. Il fait maintenant des démarches pour obtenir un emploi dans le département civil. — M. Schulz, prédicateur dans une terre du Baron de Pfuhl, publia sous le règne de Frédéric II. un cours de morale complet. Il y soutient que le dogme de l'éternité des peines, est injurieux à la miséricorde & à la bonté de l'Etre suprême. Frédéric II. était du même sentiment; & il laissa la liberté de publier ses pensées là-dessus au bon curé qui s'applique plutôt à enseigner à ses paroissiens, l'agriculture & la médecine rurale, que la théologie, mais depuis quelque tems on lui a suscité une affaire fâcheuse dont on attend l'issue avec autant d'impatience que de crainte. Mr. de Pfuhl s'employe efficacement pour lui. — Il a été défendu en Prusse, à tout garçon de metier, de demander la pallade; Berlin, Potzdam, sont les seules villes où on leur en laisse la liberté.

Un prince qui par ses alliances ne fait que trop bien à quoi les émigrés ont à s'en tenir, doit avoir dit: *Ces gens ressemblent aux juifs, qui ne se lassent jamais d'attendre le Messie.*

Les Etudiens de Jena, ont supprimé par une résolution qu'ils ont prise d'eux-mêmes, les duels entre eux. Ils se sont adressé ensuite au duc de Weimar pour demander que M. Göthe, conseiller privé, & les professeurs Schnaubert & Schütz fussent chargés d'exécuter leur plan. Il renferme de loix très détaillées pour décider toutes les disputes d'honneur. On y donne pour maxime que la culture des sciences doit être subordonnée à la pratique de morale. On y propose ensuite d'admettre quelques étudiants, aux jugemens des universités, en qualité d'Assesseurs. *Ne soyez plus, disent les étudiants en adressant cette pétition au sénat académique, ne soyez plus des juges sévères, pour nous, mais devenez de bons pères, qui avec l'aide de leurs fils aînés, travaillent à conserver l'ordre dans leur grande famille.* Qu'il est beau de voir les progrès des lumières contribuer au bonheur des hommes!

## PRUSSE.

Berlin le 4 Février. Le Margrave d'Anspach Bayreuth, a fait imprimer & distribuer des lettres patentes en date de Bourdeaux le 2 déc: 1791, adressées à l'ordre équestre,

aux vassaux feudataires, & à tous les habitans & sujets des principautés de Brandebourg en Franconie, pareillement aux dicastères & fonctionnaires de ces provinces. Il y déclare que de son propre mouvement, & après mûre délibération, il avait résolu depuis long-tems, de renoncer entièrement à l'administration, & aux soins & peines qui en sont inséparables, pour passer le reste de ses jours, éloigné des affaires dans un endroit qui lui plairait; qu'en conséquence il juge le moment actuel le plus favorable à exécuter ce dessein, & à abandonner à Sa Majesté, le roi de Prusse, comme à son plus proche agnat, & à son successeur légitime la propriété & le gouvernement de ces provinces. En conséquence de cette publication, Sa Maj. Prussienne a envoyé à Bayreuth son ministre d'état, le Baron de Hardenberg pour prendre au nom de Sa Majesté, possession de ces provinces. — Le premier ordre donné par Sa Majesté à la chambre des finances de ce pays, lui enjoint de distribuer aux pauvres de la ville de Bayreuth 8000 flor. de pol.

## S U E D E.

*Gesle le 12 Janvier.* Tout est ici en mouvement, à cause de l'approche de la diète. On construit en grande hâte un vaste bâtiment où les états tiendront leurs assemblées générales; 80 charpentiers & 200 soldats y travaillent. L'état noble s'assemblera dans l'Eglise de l'hôpital, l'état tiers dans le manège qui est tout neuf & très beau, l'état clérical dans le collège, & l'état *rustique*, dans les écoles élémentaires. — Nous éprouvons ici, une grande cherté. On paye une chambre 72 fl. de pol: par semaine. On a bien de la peine à se procurer des vivres. — Le Roi s'est rendu ici le 8, en grand incognito, pour examiner les dispositions que l'on fait. Il dina à la hâte, chez le grand bailli, M. Nordin, & reprit d'abord après le diner le chemin de Stockholm. Les péages, & accises, seront suspendus dans notre ville, pendant la tenue de la Diète, pour en faciliter l'approvisionnement. Les gardes du Roi & une partie du régiment de Helsingé, y feront la garde. Le Roi tiendra, tous les trois jours, table ouverte pour les membres de la diète. Le prince héréditaire fera la même chose. — Les Ministres étrangers ont été invités à assister à la cérémonie de l'ouverture de la Diète; & ils sont prêts à partir pour Gesle. Le ministre d'Espagne fera, dit-on, dans cet intervalle, un voyage à Copènhague. — Le Roi logera à Talfors, qui est à un quart de mille de Gesle & les Ministres à Forsbach, terre appartenante au gouverneur, M. Nordin. On dit que M. le Baron Ruuth sera nommé maréchal de la diète & M. le Bailli Ahimann, secrétaire de l'état *rustique*.

*Stockholm le 17 Janvier.* On publia hier que le paiement des intérêts des billets qu'on a donnés en paiement des dépenses militaires pendant la guerre, sera suspendu jusqu'à ce que la diète ait déterminé la manière de le faire. Ces billets perdent depuis ce moment 50 p. c. — Pour accélérer la correspondance entre notre ville & Gesle; durant la diète, il a été ajouté deux postes supplémentaires, aux deux ordinaires.

## D A N N E M A R C.

*Copenhague le 24 Janvier.* Le comte Kay de Reventlau est parti, pour sa mission à Stockholm. — Le Baron de Houze, ministre de France à notre cour, se porte mieux de jour en jour. Il a renoncé son hôtel & partira d'ici au printemps.

Notre isle de St. Croix a beaucoup souffert d'un grand orcan qui s'y est fait sentir. La perte est plus considérable dans les plantations de cotonniers que dans celles des cannes à sucre. Quelques personnes y ont perdu la vie.

## P A Y S - B A S.

*Bruxelles le 18 Janvier.* M. de la Gravière résident de France, a eu une audience des gouverneurs généraux, pour les remercier de la part de sa cour, de ce qu'ils ont contribué à déterminer l'électeur de Trèves à la dernière résolution, qu'il a prise touchant les émigrés, & il a témoigné que le roi & la nation française espèrent, que notre gouvernement persistera dans les mêmes sentimens & maintiendra ainsi la tranquillité dans le pays. — Le gouvernement a publié un règlement pour les collèges ou écoles supérieures. Ceux qui ne se soumettront pas à ce règlement seront expulsés. Il est rigoureusement défendu aux étudiants de paraître dans les auberges, cafés & billards. Ceux qui seront renvoyés d'un collège, ne pourront pas être reçus dans un autre.

## I T A L I E.

Il a été défendu à Milan de porter de filets. Les voyageurs ont la permission de porter l'épée, pour leur défense. Il a encore été défendu de faire courir les voitures tant de jour que de nuit.

## H O L L A N D E.

*La Haye le 21 Janvier.* On a publié à Bruxelles, il n'y a pas longtems, un livre sous le titre: *Tableau de la dilapidation des derniers royaux & publics*. On trouve dans cet ouvrage deux extraits des registres des états de Brabant; le premier extrait porte en compte comme article de dépenses; une somme de 100,000 flor: donnée à l'intendant de „Madame la princesse d'Orange, pour s'assurer de la protection de cette princesse, & une autre de 25,000 flor: à sa „femme de chambre, pour le même motif. Madame la princesse d'Orange & son époux ont été très sensible à une inculpation qui a une apparence d'authenticité, étant insérée dans les registres publics des états de Brabant & imprimée sous les yeux du gouvernement. Les Etats-généraux de Hollande, ensuite d'une plainte officielle du prince d'Orange, ont chargé leur ministre à Bruxelles de témoigner au gouvernement, leur étonnement extrême au sujet de l'audace effrénée avec laquelle on fait imprimer des libelles, tels que le tableau de dilapidation, sous les yeux mêmes du gouvernement. Ce ministre est chargé en même tems, de rechercher la source des susdites inculpations, d'examiner si elles sont réellement consignées dans les registres tenus pendant les troubles du Brabant, & quelles sont ces personnes qui peuvent avoir reçu les dites sommes, & à quoi elles ont été employées. Enfin le ministre hollandais doit procurer à Mad. la princesse d'Orange, une satisfaction proportionnée à la grandeur de l'insulte. On a encore décrété d'envoyer copie de cette office à Mr. de Haefstén, envoyé de Hollande à Vienne, pour la mettre sous les yeux de l'Empereur. — M. Bois notre envoyé à Maroco, a renouvelé le traité de paix avec l'empereur & nous avons obtenu la liberté de la navigation & du commerce dans le port de St. Croix.

## A N G L E T E R R E.

*Londres.* Les affaires de France donnent de grandes inquiétudes à nos commerçans. Les Français nous doivent beaucoup, & le désavantage du change nous interdit toute escompte avec eux. La plus part des articles de nos manufactures, & de nos marchandises sont envoyées en commission en France, de sorte qu'il nous est également désavantageux de les faire vendre pour des assignats, de les laisser vieillir en différant la vente, ou de les faire revenir avec de grands fraix. Il arrive de là que les avantages du traité de commerce entre les deux pays, sont suspendus.

Les feuilles ministérielles assurent que nos finances sont dans l'état le plus florissant. Mais d'autres, feuilles moins favorables à l'administration prétendent, que Mr. Pitt, loin d'avoir diminué la dette nationale, l'a augmentée d'un million de livres sterl.

FRANCE.

ASSEMBLEE NATIONALE LEGISLATIVE.

PREMIERE LEGISLATURE.

Paris le 20 Janvier. Continuation de la séance du 16. Le procureur général, Syndic du département des basses Pyrénées avait envoyé plusieurs avis inquiétans, & entre autres celui d'une irruption dont nous menaçaient les Espagnols qui transportaient des bombes & d'autres ammunitions à Pampelone; il ajoutait que 8 vaisseaux avec 6000. hommes de troupes de débarquement, qui sans doute étaient envoyés par quelque puissance du Nord, avaient fait voile d'Otende. Il se plaignait que les caisses étaient vuides, que les gardes nationales manquaient de vivres &c. L'A. N. a reconnu, combien ces nouvelles étaient dénuées de fondement. En effet, se trouve depuis Pau jusqu'à Bayonne 9050. hommes de troupes & 24.000. depuis Bayonne jusqu'à Perpignan. Cependant le Ministre de la guerre a été chargé de rendre compte des motifs qui ont empêché le paiement des gardes nationales dans les basses Pyrénées.

Quoique nous ayons déjà parlé du décret, qui déclare Louis-Stanislas-Xavier, prince Français, déchu de son droit à la régence, nous croyons devoir en donner le contenu :

L'assemblée nationale considérant que Louis-Stanislas-Xavier, prince Français, premier appelé à la régence, n'est pas rentré dans le royaume sur la requisition, qui lui en a été faite par le corps législatif, le 7 Nov. 1791. & que le délai de deux mois est expiré; elle déclare, en vertu de la constitution, qu'il est censé avoir abdiqué son droit à la régence, & qu'en conséquence il en est déchu. Le pouvoir exécutif donnera les ordres nécessaires pour la publication du présent acte du corps législatif, & rendra compte à l'assemblée nationale, dans les trois jours qui suivront la présentation qui lui en sera faite, des mesures qu'il aura prises pour l'exécution.

M. Deleffart rendit compte des dépêches de M. de St. Croix, ministre plénipotentiaire à Trèves, comme nous avons déjà dit, voici le discours qu'il prononça à cette occasion :

Un courier, expédié par le Sr. de Sainte-Croix, m'a apporté hier une dépêche de ce ministre-plénipotentiaire, datée de Coblence, le mercredi 11 de ce mois: Le Roi, à qui j'en ai rendu compte, m'a ordonné d'en communiquer les principaux détails à l'Assemblée-Nationale. = Le Sr. de Sainte-Croix a veillé avec la plus grande attention sur l'efficacité des dispositions ordonnées par l'Electeur de Trèves, pour dissiper les rassemblemens d'Emigrés François, qu'il avait tolérés. Par cette dernière dépêche, il m'annonce positivement, que cette dispersion sera aussi réelle, aussi complète que la nation l'a désiré, & que le Roi lui a ordonné de la requérir. Les conseils prudents de la cour de Vienne; nul espoir dans les secours isolés de la Prusse; la sagesse du gouvernement-général des Pais-Bas; les réflexions plus mûres de l'Electeur: Telles sont, dit le Sr. de Sainte-Croix; les causes, dont la réunion, sans doute, a accéléré le succès de sa négociation. = Le baron de Duminique, avec lequel il venait d'avoir une longue conférence, lui a promis une note plus précise encore & plus positive, sur tous les points, qui avaient fait la matière des observations, que le Roi avait jugé devoir être faites sur la première réponse de l'Electeur.

1° Tous les corps militaires, formés & existans dans l'Electorat sous une dénomination quelconque, sont éloignés: Plusieurs l'étaient déjà lors du départ du courier; & l'on commençait à s'apercevoir à Coblence du vuide, que leur absence y produisait. Il avait de compagnies réellement formées, sans être complètes; que celles connus sous le nom de gardes-du-corps; ils sont partis: Ceux des princes n'ont entre eux que vingt-six fusils. D'autres corps en petit nombre, ainsi qu'une compagnie de soi-disant gardes Françaises, composée de quarante-six hommes tant soldats que bas-officiers, sont dispersés. Une ordonnance a prosrit tous les uniformes. Les chevaux suivent les hommes: Il part une division de cavalerie tous les jours. Les écuries, situées au d'Hal, sont entièrement dégarnies; quatre-vingts chevaux d'artillerie sont partis le soir même du jour, que le courier du Sr. de Sainte-Croix m'a été expédié; & un ordre de la régence a fait sortir du pays quelques chariots, qui s'y trouvaient épars. Tout ce monde s'écoule de différens côtés sur Ems, sur la route de Mayence, par des chemins affreux & chargés de neige; vingt-cinq hommes peuvent à peine s'arrêter dans chaque village, à cause du peu de logemens. La plupart marchent sans connaître leur destination, & ne reçoivent d'ordres qu'à des distances éloignées. Le pays de Nassau, celui du landgrave de Hesse, quelques principautés & terres voisines, leur serviront probablement d'asyle: Plusieurs aussi sont rentrés en France.

2° Sur l'article des munitions & des armes, le baron de Duminique a assuré le Sr. de Sainte-Croix, qu'il n'en resterait aucune à la disposition des émigrés, & que l'Electeur suivrait rigoureusement l'exemple donné à cet égard par l'empereur dans les Pays-Bas. Le baron de Duminique l'a assuré, qu'ils n'avaient point de canons, & que, s'il s'en trouvait un seul, ils seraient tenus de les vendre; que leurs traités avec tous fournisseurs d'armes, de munitions & de denrées, seraient rompus sous les peines les plus graves pour les entrepreneurs; que les farines allaient être vendues sans délai; & qu'il n'y aurait traces de magasins d'aucune espèce. Le Sr. de Sainte-Croix a insisté essentiellement sur cet article, en demandant une explication formelle & par écrit. — J'ajouterai, sur un article non moins important qui a rapport à cet objet, que le vice-chancelier de l'Empire a remis à l'ambassadeur du Roi à Vienne, une note officielle en réponse à celle qu'il avait communiquée à ce ministre, touchant la conduite du cardinal de Rohan.

L'Empereur a ordonné au Vice-Chancelier d'écrire au Cardinal, & de l'exhorter énergiquement à ne pas permettre, dans ses territoires de l'Empire, des préparatifs hostiles ou aucuns armemens aux émigrans français, à défendre à ses sujets toute entreprise, qui ne serait pas compatible avec les loix d'un voisinage paisible, & qui pourrait donner de l'ombrage fondé à la France, ou la provoquer à des hostilités; mais d'attendre tranquillement la conclusion ultérieure de Sa Majesté Impériale & de l'Empire, touchant les justes plaintes portées de la part des princes, états & sujets de l'Empire, possessionnés en Alsace, Lorraine, &c. Sa Majesté, toujours prête à remplir ses devoirs de chef de l'Empire, & à protéger les Etats injustement attaqués; ne pourrait cependant voir d'une oeil indifférent, que quelqu'un d'en re eux agisse par des at-troupemens contraires aux Loix de l'Empire, même & de façon à troubler de son chef la bonne harmonie, qui subsiste jusqu'ici entre l'Empire d'Allemagne & le Royaume de France. A Vienne le 6. Janvier 1792.

Après ce discours du ministre, M. Koch, député de Strasbourg, prit la parole & fit remarquer, parlant au nom du Comité diplomatique sur le rapport de M. de Ste. Croix.

Que l'injonction, faite au Cardinal de Rohan, avait eu son plein & entier effet; que la petite armée de 2500. hommes aux ordres de Mrs. de Condé & Riquetti (Mirabeau, le Cadet,) devait se disperser dans l'espace de 24. heures; qu'on avait fait con-

tremander tous les ordres donnés pour les armes & les approvisionnements; que le duc de Wirtemberg & l'électeur Palatin, en qualité de directeurs des cercles du Haut & du Bas-Rhin, s'étaient réunis à l'empereur, pour obtenir du cardinal de Rohan la dispersion des émigrés français; que le duc de Wirtemberg était décidé à obtenir par la force des armes ce qu'il ne pourrait obtenir par la voie de la persuasion; que les émigrés expulsés par-tout se retiraient vers Callé, que Mr. d'Artois avait passé une nuit à Francfort; & qu'on ne savait point où il se proposait de se retirer. Quant à l'électeur de Trèves, Mr. de Koch ajouta, qu'on ne pouvait plus douter: qu'il n'eût l'intention très-sincère de donner la satisfaction la plus complète à la nation française.

Strasbourg, le 20 Janvier. Quatre cents patriotes se sont engagés à suivre l'armée en Allemagne, & à y devenir les apôtres de la liberté. On traduit en allemand, les ouvrages les plus instructifs sur notre constitution actuelle, pour donner des cours de leçons publiques, former des clubs & prêcher la liberté, partout où marchera l'armée française. — Plusieurs gazettes traitent ces projets de ridicules, mais je les regarde plutôt comme inutiles; car ce n'est que les dispositions favorables à la cause de la liberté, qu'on a manifestées, dans les provinces voisines de la France, qui ont hâté les départs successifs des émigrés, d'un endroit pour l'autre.

#### PORTUGAL.

On a fait de grands avantages à Mr. Müller prédicateur de la mission danoise à Lisbonne, lorsqu'il est passé au service de Portugal. Mais il est faux qu'il ait renoncé à la religion protestante, qu'il continue à professer.

#### ESPAGNE.

Madrid le 2 Janv. Le Duc de Luxembourg & son fils sont arrivés de Lisbon, dans cette ville, d'où ils continueront leur route pour Turin. Le comte Lerena, Ministre des finances, est mort. — M. Bathedal, neveu de M. Cabarrus, a été conduit ces jours-ci, par un huissier à Bayonne, après une prison de 17 mois.

Extrait d'une lettre de Madrid du 3 Janvier.

Depuis longtems Mr de Lerena, ministre des finances, était dans un état, qui faisait désespérer de sa vie: Le bruit de sa mort se répandit il y a quelques jours; il était prématuré alors, mais il n'a pas tardé à se réaliser: Mr. de Lerena est mort avant-hier. Peu d'hommes ont eu la fortune aussi propice que lui; & si sa carrière n'a pas été longue, elle a été brillante & propre à satisfaire les desirs de l'homme le plus avide de faveurs & de pouvoir. M. le comte de Florida-Blanca le prit dans une classe peu relevée & l'employa jeune dans ses bureaux: Mr. de Lerena, s'est élevé rapidement; & peu s'en est fallu, il y a quelques années, qu'il n'occupât la première place dans le ministère. La partie de l'administration, qui lui fut confiée, le mit à portée de rendre ses services des plus agréables à la cour: mais la bienveillance publique ne ratifia pas toujours ses succès; & peut-être l'état des finances de l'Espagne prête encore aujourd'hui à la critique de ses censeurs ou de ses ennemis. Ceux-ci lui ont attribué le sort rigoureux, qu'a éprouvé Mr. Cabarrus, condamné sans jugement légal comme ayant fait le commerce illicite des Piastras, & dont les talens universellement reconnus dans la partie des finances pouvaient exciter la jalousie d'un ministre, qui craignait de se voir supplanté. Tels sont les jugemens divers, qu'a éprouvés Mr. de Lerena; & c'est à la postérité à prononcer. Son immense département est encore entre les mains de Mr. de Gardoqui,

qui lui avait été adjoint, pour le suppléer dans sa maladie; mais il n'y restera pas en entier. Les finances de l'Espagne & des Indes seront encore une fois séparées. On ne connaît pas encore la valeur de la succession de Mr. de Lerena; mais vu la part qu'il avait dans la faisie des contrebandes, ainsi que le soin & le zèle, qu'il a mis à les intercepter, elle peut être considérable."

#### MALTE.

Le grand maître de Malte, a défendu à tous les Chevaliers de l'ordre, de prendre part aux démarches qu'on fait pour opérer une contre révolution en France, sous peine d'encourir la sévérité des loix, "Qui enjoignent à l'ordre d'observer la plus parfaite neutralité dans les troubles intérieures des Etats où il a des propriétés.

#### TURQUIE.

Constantinople le 12 Décembre. L'archipel est toujours infesté des pirates. — Le capitain Pacha a fait voile de ce port tout récemment, avec un seul vaisseau. Les uns disent qu'il est allé à Emos pour y faire accélérer la construction de vaisseaux. D'autres lui supposent une mission beaucoup plus importante. — La peste continue toujours. Le commis d'un négociant français, & deux prisonniers, rendus à l'internonce impérial, en sont morts ces jours-ci. Le nouveau ministre de Suède, M. d'Asp, a déjà eu sa première audience.

#### AFRIQUE.

L'Empereur de Maroc craint d'être attaqué par les Espagnols: Il a ordonné de fortifier Tanger par terre & par mer. Son frère Islama est son ennemi juré & fait tout son possible pour le détrôner. Les principaux princes marocains, se sont révoltés contre l'empereur, qui par là manque de troupes & d'argent. Les Nègres refusent de le suivre à la guerre. Les vivres y sont extrêmement chers. Bref, Maroc est menacée d'une révolution prochaine.

#### Littérature.

Il vient de paraître à Londres une superbe édition de l'histoire d'Angleterre, par M. Hume, avec des très belles estampes & des notes. Cette histoire a été continuée jusqu'au tems présent. — Les lettres de la Comtesse du Barry, viennent d'être traduites en anglais. La dépravation de l'ancien gouvernement français, y est mise dans tout son jour; il est impossible de lire ces lettres, sans être saisi d'une sainte horreur pour les excès du despotisme.

#### Variétés.

Un enfant au berceau dont le père était au cabaret & la mère ivre, a été mangé à Hommonau en Moravie, par les cochons, qui n'en ont laissé que les pieds. En rapportant ce malheur nous espérons de contribuer à le faire éviter.

#### AVIS.

Un homme qualifié, d'une ancienne noblesse, âgé de 56 ans, & qui après avoir servi dans la guerre de sept ans, fut nommé par Frédéric II, directeur général d'un département de finances, désirerait trouver un compagnon de voyage, pour parcourir les principaux pays de l'Europe. Il prévient qu'il sera accompagné d'un fils & d'une fille, qui ont reçu la plus belle éducation, & pour l'instruction des quels il entreprend principalement ce voyage. Les personnes que cet avis intéressera, pourront se rendre au bureau de cette gazette, où il leur sera donné des renseignements plus étendus.